Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 056-215602046-20260420-DEL42_2026-DE

COMMUNE SAINT ALLOUESTRE
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14

L'an deux mille vingt-six, le vingt avril à vingt heures,

Le Conseil municipal de la commune de SAINT-ALLOUESTRE régulièrement convoqué le 14 avril 2026 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Martine AUDIC, Maire.

Etaient présents : Martine AUDIC, Marie Hélène JÉHANNO, Gérard GUILLO, Astrid MAUGUEN, Raymond PICAUD, Christian MANDART, Sébastien LEROUX, Paulette RIVOAL, Magali LE GOFF, Mickaël SÉVENO, Gaël MALCOSTE, Cindy PICAUD LE ROY, Sarah LE PEN et Adrien BRIANT

Etait absente excusée : Audrey CORFMAT

Secrétaire de séance : Gérard GUILLO

DELIBERATION N° 42-2026 – NOMINATION DU CONSEILLER DEFENSE

Madame la Maire informe qu'il convient de procéder à la nomination d'un conseiller défense.

Le conseiller défense doit obligatoirement être membre du Conseil municipal.

Entendu l'exposé de Madame la Maire et après délibération, le Conseil municipal désigne Monsieur Raymond PICAUD, Correspondant défense de la Municipalité.

Pour copie conforme,

La Maire, Martine AUDIC

MAIRIE de SAINT-ALLOUESTRE - 56 (Morbihan)

Certifié exécutoire
le
Publié le 21 avril 2026